

L 'œuf ou la poule ? Ou faut-il moins de congrès pour redynamiser le SNES ?

Les questions de calendrier peuvent apparaître de prime abord comme bassement secondaires.

Mais le déroulement des dernières instances montre à quel point elles peuvent devenir éminemment politiques : ainsi, le congrès national FSU s'est déroulé du 1er au 5 février. Le congrès national du SNES se déroulera, lui, 6 semaines plus tard (conséquence logique du report du congrès 2011 ; sans ce décalage d'un an, le congrès SNES aurait eu lieu avant), posant la question du mandatement du SNES au niveau départemental comme national.

N'y avait-il pas possibilité de faire autrement ? Autant le planning des élections professionnelles en 2011 était imprévu et imprévisible, autant la rotation des congrès fédéraux est connue de nous, longtemps à l'avance.

Il s'agit d'un loupé, regrettable pour le fonctionnement démocratique de notre syndicat, qui pourrait influencer le choix que feront les militants, épuisés par la gestion de 2 congrès en 2 mois, lors du vote des propositions de modifications statutaires. Car il est de nouveau proposé au vote une modification visant à porter de 2 à 3 ans la périodicité des congrès du SNES et de la durée des mandats internes.

Saluons d'abord l'obstination de ceux qui la présentent pour la 4ème fois alors qu'elle a été déjà rejetée en 2005, 2007 et 2009.

Pourquoi une telle proposition ? On est en droit de poser la question, car aucun éclairage, pas même une présentation, n'est apporté dans le cahier qui présente les rapports préparatoires.

On peut aussi se demander si les incidences d'une telle proposition ont bien été pesées : une prolongation de la durée des mandats à 3 ans est-elle de nature à favoriser le rajeunissement, la féminisation, le renouvellement des équipes départementales, académiques, voire nationales ? Comment faire avec les militants AED et contractuels ? Quel rôle et quelle place des syndiqués dans le fonctionnement du syndicat et la définition des mandats ?

Non, la modification des rythmes syndicaux n'est pas la réponse adaptée aux difficultés rencontrées.

La démocratie au SNES ne doit pas être un choix conjoncturel : il faut donc, une nouvelle fois, repousser cette proposition, et engager, avec les syndiqués, une réflexion complète sur le fonctionnement (et peut-être la structuration) du SNES.

Karine Boulonne
Secrétaire académique du SNES de Lille